

gerie aérospatiale. Les images recueillies ont renforcé la minutie et l'objectivité du programme d'inspection. Les systèmes imageurs montés sur hélicoptère fournissent des chronogrammes photographiques des endroits qu'il faudra observer dans le cadre des plans de vérification et de surveillance continus. D'autres innovations techniques faisant appel aux détecteurs à rayons gamma, au radar infrarouge frontal et au géoradar, entre autres, ajoutent une nouvelle dimension à la mise au point de techniques de vérification multilatérale.

L'Iraq a gêné les efforts de la UNSCOM, qui veut surveiller à long terme les activités visées par les résolutions du Conseil de sécurité; en effet, le pays a systématiquement refusé d'admettre les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 715 (il n'a reconnu que la résolution 687). Par conséquent, la UNSCOM a essayé de faire avancer le processus en mettant sur pied une instance de surveillance provisoire pour appliquer ladite résolution. Cette instance a pour objectifs principaux de recueillir des données sur les programmes de construction de missiles en Iraq et de dissuader le pays de poursuivre des programmes clandestins de fabrication de missiles interdits. Une fois que l'Iraq aura reconnu ses obligations, l'expérience acquise jusqu'alors sera mise à profit pour appliquer des programmes de surveillance à long terme.

Les pourparlers qui ont eu lieu récemment à New York entre des dignitaires iraqiens et des représentants de la UNSCOM donnent à penser qu'une nouvelle ère de coopération pourrait s'ouvrir. À la fin de novembre, on a pu lire dans la presse que les Iraquiens avaient décidé de se plier aux obligations relatives à la surveillance obligatoire à long terme, telles qu'elles étaient énoncées dans la résolution 715. Le Directeur général de la UNSCOM, M. Rolf Ekéus, aurait admis que l'annonce iraquienne pourrait représenter un grand pas en avant.

En conséquence, on pourra sans doute préparer une déclaration publique énonçant explicitement ce que l'Iraq pourrait encore faire pour se conformer pleinement aux exigences des Nations Unies. Un programme de surveillance et de vérification à long terme devrait vraisemblablement être mené pendant quelques mois avant que la UNSCOM et l'AIEA puissent confirmer au Conseil de sécurité que l'Iraq respecte toutes les dispositions contenues dans les résolutions applicables. Une telle confirmation serait nécessaire avant que les sanctions et l'embargo sur le pétrole imposés contre l'Iraq soient levés. ■

## Rapport de la Première Commission

La 48<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 48) s'est réunie à New York de septembre à décembre. Les priorités du Canada à la Première Commission, qui est chargée d'examiner les questions touchant le contrôle des armements et le désarmement, étaient : a) de confirmer et de renforcer les instruments internationaux de non-prolifération existants, comme le TNP, la CAC et la CABT; b) d'appuyer les négociations concernant un CTBT à la CD. Le Canada a travaillé activement à la promotion de ces objectifs et y a réussi en grande partie d'ailleurs. Notre pays a également été l'auteur principal d'une résolution sur la vérification et d'une autre sur la production de matières fissibles.

Presque tous les pays occidentaux ont demandé une reconduction indéfinie du TNP et la négociation d'un CTBT. Bon nombre de délégations ont reproché à la Chine son récent essai nucléaire. La Chine, pour sa part, a affirmé soutenir une interdiction des essais nucléaires dans le contexte d'une interdiction complète et d'une destruction totale des arsenaux nucléaires. De nombreux pays ont engagé la communauté internationale à signifier une réponse ferme à la Corée du Nord, qui continue de ne pas assumer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du régime des garanties de l'AIEA. En outre, un fort appui s'est manifesté en faveur de la mise en oeuvre effective, sur une base universelle, du Registre des armes conventionnelles des Nations Unies.

### Vérification

Le Canada a réussi à faire voter sa résolution sur la vérification par 127 voix pour, zéro voix contre, et 19 abstentions (la CE, l'Islande, Israël, le Japon, le Liechtenstein, Malte, la Norvège et les États-Unis). Cette résolution demande la création d'un groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner le rôle de cette organisation dans le domaine de la vérification.

Les conclusions de l'étude de 1990 sur la question avaient pour point de départ des recherches réalisées à la fin des années 80, avant la fin de la Guerre froide. Le contexte international a énormément changé depuis lors. La nouvelle étude examinera justement les répercussions de ces changements sur la vérification et sur le rôle des Nations Unies en la matière. Le Groupe accordera une attention particulière à la manière dont la vérification peut faciliter les activités de l'ONU aux chapitres de l'accroissement de la confiance, de la gestion des conflits et du désarmement. Le groupe d'étude est appelé aussi à :

- réfléchir à d'autres principes et lignes directrices qui guideraient l'ONU dans ses activités de vérification; et
- examiner les conclusions de l'étude du Groupe d'experts de 1990, en s'arrêtant particulièrement aux méthodes utilisées par l'ONU pour intégrer les données sur la vérification.

### Matières fissibles

Le Canada s'est félicité pour le rôle déterminant qu'il a joué à l'égard d'une résolution sur l'interdiction de la production de matières fissibles pour armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs. Adoptée par consensus, cette résolution demande la conclusion d'un traité qui «mettrait un terme» à la production de matières fissibles, traité à négocier dans le cadre d'un forum international approprié.

### CTBT

La Première Commission a adopté par consensus une décision favorable à l'amorce de négociations à la CD en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires. C'était la première fois que la Première Commission est parvenue à l'unanimité dans l'examen de cette question. Le Canada a salué la décision de la CD à Genève, en date du 10 août 1990, de donner à son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires un mandat de négocier un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (voir le numéro 22 du *Bulletin*).

### CAC

Auteur principal, les Pays-Bas n'ont pas réussi à faire voter par l'Assemblée générale cette résolution qui est habituellement adoptée par consensus. Les modifications proposées par l'Iran à ce qui aurait dû se résumer à une question de procédure ont entraîné le retrait de la résolution. C'est malencontreux, car plus de 150 États ont déjà signé cette Convention qui fait date.

### Transparence des armements

Cette résolution a été adoptée par consensus. Un groupe d'experts gouvernementaux se réunira en 1994 pour rédiger un rapport sur la gestion continue du Registre et son exploitation future. Le Canada appuie sans réserves ce processus et a demandé à maintes reprises que le Registre soit élargi de façon à inclure les avoirs militaires et les acquisitions